



Information et ou autorisation des tiers / voisins

Par **VALERY12**, le **03/01/2018** à **10:12**

Bonjour, je viens d'être informée par une entreprise que mon voisin a obtenu (en septembre) une autorisation pour agrandir sa maison mitoyenne à la mienne, ce qui sous entend la construction d'un mur plein au dessus de son garage pour un premier 1e etage ce qui va altérer la vue actuelle et l'ensoleillement dans cette pièce (ma chambre) du 1er etage. J'aurais comme vue sur la droite à 3 metres à peine ce mur ! Je n'ai pas été avertie ni par le voisin ni par l'affichage car l'entrée de sa maison est dans une impasse; quels sont ls éventuels recours dont je dispose, je vais aller à la mairie voir les plans, mais je crains que je ne puisse rien faire du tout,rnje vous remercie de votre réponse, valery12

Par **VALERY12**, le **03/01/2018** à **14:34**

droit de regard du voisin sur autorisation /urbanisme

Par **morobar**, le **04/01/2018** à **10:15**

Bjr,rnLe permis est accordé selon les règles d'urbanisme et sans rapport avec les droits des tiers.rnVous disposerez de 2 mois pour contester (recours gracieux) le permis auprès de l'autorité qui a délivré l'autorisation, surement la commune.rnAu passage il ne s'agit pas d'une maison mitoyenne, mais contiguë, sauf si le mur de pignon est commun en copropriété.